

VISA

Saputo Inc.

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour le prospectus préalable de l'émetteur susmentionné daté du 22 décembre 2022 (le « prospectus »).

En outre, le présent visa fait foi de visa du prospectus de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Le prospectus a été déposé en vertu du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement ») en Alberta, en Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador. Le visa du prospectus est réputé octroyé par l'autorité en valeurs mobilières de chacun de ces territoires lorsque les conditions prévues par le Règlement sont réunies.

Fait le 28 décembre 2022.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

N° dossier SEDAR: 3475379
DÉCISION N°: 2022-FS-1071457